

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 16
Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 octobre, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2025

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL
Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M.
LARROQUE Joël, M. SAUVAGNAC Bernard, M. VALADON Thierry, M.
VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. EJNER
Pascal.

ABSENTS : Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme
MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. NARAIN Gino (Pouvoir à
M. SAUVAGNAC Bernard), M. TOURNIEROUX Vincent (Pouvoir à M. VALADON
Thierry), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), Mme
DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. EJNER Pascal), M. ZBORALA Bernard.

Secrétaire de séance : Mme WISSOCQ Mathilde

19. Signature d'un devis relatif à l'installation de candélabres aux arrêts de bus situés aux Bessières.

Par délibération en date du 4 juillet 2024, le conseil municipal a validé la réalisation de travaux de
sécurisation des arrêts de bus aux Bessières situés route de Limoges par l'entreprise ABEL Eclairage.

L'entreprise a désormais terminé les travaux qui permettent d'informer l'automobiliste de la présence
d'un passage piétons et de la présence potentielle d'un piéton traversant la route de Limoges.

L'équipement installé ne se suffisant pas en lui-même, il s'avère judicieux au niveau de la sécurité
d'ajouter deux candélabres solaires supplémentaires pour éclairer la zone et assurer une sécurité
maximum aux administrés.

La société SPIE CityNetworks pourrait gérer la fourniture et la pose des deux candélabres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer le devis avec la SPIE CityNetworks d'un montant de
12 315,56 € HT soit 14 778,67 € TTC ainsi que tout document devant intervenir dans
ce cadre,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de
Boisseuil.

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT



